

F

VERSION DÉFINITIVE
Rédaction : E. Chollet

Seule fait foi la version prononcée

Une œuvre de la Confédération au service de ceux qui la servent

Allocution
de
M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin

Chef du Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche (DEFR)

à l'occasion du

100^e anniversaire du Don national suisse

Yverdon-les-Bains, le jeudi 6 juin 2019

Madame la Conseillère d'Etat,
Monsieur le Président du Don national
suisse,
Mesdames et Messieurs les invités en
vos titres et qualités,

Le philologue genevois Paul Zumthor,
biographe renommé de Guillaume le
Conquérant, avait écrit cette très belle
phrase dans son roman *La Fête des
fous* : « Le don est échange de vie ; et
la vie, échange de don. »

A l'heure de célébrer les 100 ans d'une
institution suisse dont il faut bien
admettre qu'elle n'est pas la plus
connue des œuvres relevant de la

Confédération, cette citation me paraît circonscrire avec élégance la portée philosophique de ce qu'est juridiquement le Don national suisse : une fondation vouée à préserver le bien-être matériel et moral des militaires de notre pays et de leurs familles.

Evidemment, le contexte qui présida à sa création, en janvier 1919, n'est plus du tout le même aujourd'hui. Son lancement intervint en effet à une période qui vit aussi débiter la conférence de paix de Paris, cette longue négociation internationale qui allait aboutir six mois plus tard au traité

de Versailles, point final du premier conflit mondial.

La Grande Guerre, comme on l'appelle, fit au cours des 51 mois qu'elle dura près de 19 millions de morts, soit environ 10 millions de soldats et presque 9 millions de civils. Les temps étaient bien sombres alors, en Suisse également, où il est apparu nécessaire de créer une structure à même d'apporter une aide rapide et commode à nos concitoyens en uniforme qui en auraient besoin.

Cent ans plus tard, force est de constater qu'elle a fait ses preuves et dûment rempli ses objectifs.

Bien entendu, le Don national suisse doit faire ses calculs, particulièrement dans le contexte de taux d'intérêt bas que nous connaissons depuis une décennie. Cette conjoncture compliquée oblige en effet votre conseil de fondation, comme c'est le cas pour tant d'autres institutions, à réfléchir avec toujours plus d'acuité à sa stratégie de placement afin que le Don national suisse reste en mesure d'assumer les tâches qu'il s'est donné pour mission d'accomplir.

Cependant, l'essentiel n'est pas là, il n'est pas financier ni boursier : il est simplement humain. Depuis cent ans, en effet, le Don national suisse se présente comme une main tendue à nos soldats de milice pour qu'en cas de situation momentanément difficile pour eux, une solution de soutien se dessine en leur faveur. Il est au fond, avec le Service social de l'armée, l'expression tangible de ce que doit être la camaraderie : la démonstration à l'échelle individuelle que notre armée ne laisse personne au bord des tranchées de son existence.

Et c'est pour cette raison que nous ne devons pas davantage priver le Don national suisse de notre soutien, même si nous avons derrière nous, c'est-à-dire depuis la guerre de Sonderbund, 170 années vierges de tout conflit armé sur le territoire suisse.

Il m'apparaît que cette heureuse situation est largement favorisée par l'existence de notre armée de milice, seule réserve stratégique de la Confédération au service de la sécurité et de la liberté. Dans le prolongement de la réforme « Développement de l'armée », cette réserve est désormais

incarnée par un effectif d'environ 100'000 personnes.

L'actualité militaire évoque depuis peu l'existence inquiétante et le développement non moins préoccupant de robots armés autonomes. Si ce n'est déjà le cas, il faut donc constater que la fiction s'apprête à rejoindre la réalité sur les champs de bataille. En Suisse, la sécurité nationale est quant à elle encore assumée par des êtres de chair et de sang. Des pères, des frères, des fils, mais aussi, sur une base volontaire, des sœurs ou des épouses qui s'engagent au profit de la défense de notre pays et de ses habitants.

Aujourd'hui, en effet, 0,7% des soldats sont des soldates, mais il est réaliste d'envisager une augmentation sensible de ce taux dans un avenir proche, comme le préconise d'ailleurs ma collègue Viola Amherd, cheffe du Département fédéral de la défense.

Mesdames et Messieurs,
« Le don est échange de vie ; et la vie, échange de don. » Cette vérité n'en est que plus établie dans un pays où chaque citoyen est aussi potentiellement soldat. Dans ces circonstances, sa défense n'incombe pas à des professionnels salariés, mais à tout un chacun, à côté de ses

obligations privées et professionnelles. Cet engagement, aujourd'hui fortement concurrencé par l'attractivité disproportionnée du service civil, mérite le respect de notre population.

De fait, vivre en paix, vivre en sécurité n'est pas un acquis providentiel. C'est l'œuvre commune, organisée et sans cesse renouvelée d'hommes et de femmes formés à cette fin et qui s'y consacrent avec abnégation et conviction. Le Don national suisse a été conçu pour leur venir en aide. Il y puise dès lors toute sa légitimité.

Honneur à l'esprit qui l'anime !
Honneur à notre pays !
Honneur à celles et ceux qui le
défendent !

Je vous remercie de votre attention.

(813 mots = 6 minutes)